

Plan de cours

COURS : **Culture Anglaise et Littéraire**

PROGRAMME : Formation générale – 1^{er} ensemble – tous les programmes

DISCIPLINE : 604 : Anglais, langue seconde

Pondération : | Théorie : 2 | Pratique : 1 | Étude personnelle : 3

PROFESSEURS¹ DU COURS **BUREAU** ☎ **poste** ✉ **courriel**
Mark Housego C-163-c 5748 mark.housego@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

COORDONNATEUR DU DÉPARTEMENT **BUREAU** ☎ **poste** ✉ **courriel**
Olivier Pelletier C-163 5865 olivier.pelletier@cegepmontpetit.ca

¹ Dans ce document, la forme masculine est utilisée à titre épïcène et elle englobe de ce fait le féminin.

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Le présent cours constitue le premier ensemble du niveau III en anglais, langue seconde, et est partie intégrante des cours de formation générale de l'étudiant. À ce titre, il a pour objet d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture.

OBJECTIF MINISTÉRIEL

CODE : 4SA3 Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale et culturelle.

OBJECTIF TERMINAL

Analyser de façon nuancée en anglais, à l'oral et à l'écrit, des œuvres littéraires et des sujets à portée sociale ou culturelle.

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes d'enseignement utilisées sont les suivantes : pédagogie par discussion et par questionnement, enseignement magistral, organisation de tables rondes, ateliers d'écriture et autres activités favorisant l'expression des capacités de compréhension et d'expression tant écrites qu'orales de l'étudiant.

Pour ce qui est des activités d'apprentissage, les activités suivantes ont été retenues : exercices d'usage langagier et grammatical; lecture de textes de divers genres; réflexion sur les thèmes abordés et présentation orale des résultats de la réflexion lors de discussions; ateliers d'écriture, tables rondes; travail de recherche en bibliothèque ou sur internet; présentation des résultats de la recherche; visionnage de vidéos à des fins de discussion ou d'analyse.

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Mark Housego:

- *The Sun Also Rises*, by Ernest Hemingway
- Documents sur Léa

PLANIFICATION DU COURS

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
PÉRIODE DES ACTIVITÉS Semaine 1 à 15		
1. Argumenter à l'oral		
1.1 Démontrer à l'oral sa position lors d'une interaction soutenue	<ul style="list-style-type: none"> techniques d'argumentation organisation et justification d'un point de vue réinvestissement de contenu 	<ul style="list-style-type: none"> lecture de textes de divers genres : roman, nouvelle, théâtre, essai, poésie et actualité prise de notes recherche d'informations pertinentes réflexion personnelle préparation et pratique de l'exposé élaboration de soutien visuel
1.2 Élaborer des arguments contraires	<ul style="list-style-type: none"> éthique du respect et de l'ouverture enchaînement d'idées vocabulaire de débat et marqueurs de relation Formulation de questions complexes dans le cadre d'un débat 	
1.3 Présenter les thèmes et le contexte socio-culturel d'œuvres étudiées	<ul style="list-style-type: none"> identification du sens de l'œuvre dans son contexte analyse des facteurs socio-culturels qui influencent l'auteur discernement des thèmes d'une oeuvre synthèse d'arguments principaux 	
2. Rédiger une analyse et réviser un texte		
2.1 Distinguer la structure de textes littéraires	<ul style="list-style-type: none"> éléments littéraires : <i>plot structure, narrator, characters, theme, style</i> figures de style : métaphore, comparaison, etc. genres littéraires et/ou types de discours 	<ul style="list-style-type: none"> lecture de textes de divers genres : roman, nouvelle, théâtre, essai, poésie et actualité recherche sur l'œuvre, son contexte et/ou l'auteur réflexion personnelle prise de note rédaction de plan de texte
2.2 Interpréter le sens d'œuvres littéraires ou à portée socio-culturelle	<ul style="list-style-type: none"> contexte socio-culturel d'une œuvre lecture critique résumé du contenu analyse de la portée de l'œuvre 	
2.3 Composer un texte structuré	<ul style="list-style-type: none"> grammaire et syntaxe avancées, orthographe et ponctuation procédés d'écriture, particulièrement la structure de l'essai : <i>thesis statement, topic sentences, restatement, paragraph division, quotations</i> registre de langue et vocabulaire enrichi défense d'un point de vue à l'écrit : prise de position et justification à partir d'exemples 	
2.4 Réviser ses écrits	<ul style="list-style-type: none"> outils de révision: liste de vérification, grille d'évaluation, signes de correction relecture et/ou révision entre les pairs 	<ul style="list-style-type: none"> réécriture de texte exercices de grammaire au besoin repérage et correction d'erreurs
2.5 Appliquer le code grammatical, syntaxique et orthographique	<ul style="list-style-type: none"> grammaire et syntaxe avancées, orthographe et ponctuation, incluant l'accord des noms, des adjectifs et des verbes, la concordance des temps, les marqueurs de relation et les structures parallèles 	<ul style="list-style-type: none"> exercices de grammaire et de stylistique avancées et de vocabulaire enrichi

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Les grilles d'évaluation détaillées seront remises aux étudiants au moins une (1) semaine avant l'activité d'évaluation sommative ou certificative (article 5.1j PIEA)
Un minimum de 15% du pourcentage de la note cumulée doit être transmise à l'étudiant à la moitié des heures prévues pour le cours.

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Contrôles de lecture et/ou devoirs	individuel ou en paires, en classe	2.1, 2.2, 2.5	compréhension de textes et/ ou de la grammaire; clarté et cohésion des Réponses	toutes les semaines ou presque, entre les semaines 2 et 13	20 %
Contrôle de grammaire et de stylistique	individuel, en classe	2.5	compréhension du code grammatical; vocabulaire Enrichi	entre les semaines 5 et 7	5 %
Rédactions (400 à 600 mots)	individuel, en classe et/ou à la maison	2	argumentation soutenue et structurée; compréhension de textes; contenu et clarté; vocabulaire enrichi; orthographe; grammaire; ponctuation; syntaxe	entre les semaines 5 et 11	20 %
Essai sur un sujet littéraire (minimum de 550 mots)	individuel, en classe	2	compréhension des enjeux littéraires et de textes; argumentation approfondie; structure, contenu et clarté; vocabulaire enrichi; orthographe; grammaire; ponctuation; syntaxe	entre les semaines 5 et 13	10 %
Evaluations orales (entre 5 et 8 minutes)	en groupe mais évaluation individuelle	1	organisation; contenu; argumentation; clarté; cohérence; participation; vocabulaire enrichi; Grammaire	entre les semaines 4 et 10	15 %
Evaluation finale : Contrôle de grammaire et de stylistique	individuel, en classe	2.5	compréhension du code grammatical; vocabulaire Développé	entre les semaines 13 et 15	5 %
Evaluation finale : Présentation orale (8 à 10 minutes)	individuel	1	organisation; contenu; argumentation; clarté; cohérence; vocabulaire enrichi; grammaire	semaines 14 et 15	10 %
Evaluation finale : Analyse critique littéraire (minimum de 550 mots)	individuel	2	compréhension des enjeux littéraires et de textes; argumentation approfondie; structure, contenu et clarté; vocabulaire enrichi; orthographe; grammaire; ponctuation; syntaxe	semaine 14 ou 15	15 %
TOTAL					100 %

RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DES LANGUES

Note de passage

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.5.2.1). Le Département des langues dispose d'un double seuil de réussite, conformément à l'article 5.5.2.2 de la PIEA intitulé « Seuils de réussite multiples » : pour réussir le cours, l'étudiant devra obtenir 60 % de moyenne générale, incluant les évaluations finales, ainsi que 60 % de moyenne aux évaluations finales (orales et écrites).

Présence aux évaluations sommatives

L'étudiant qui s'absente à un examen, à toute forme d'évaluation en classe ou qui ne remet pas un travail dans les délais fixés par le professeur, se voit attribuer la note 0. Toutefois, dans les cas graves et sur présentation d'une pièce justificative valable avant le cours suivant, le professeur pourra permettre une reprise avant le cours suivant (article 5.2.5.1 de la PIEA)

Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant (article 5.2.5.2 de la PIEA). En cas de retard, l'étudiant se voit attribuer la note 0, à moins de présenter à son professeur, avant le cours suivant, une pièce justificative valable (billet médical ou document légal) attestant du fait que l'étudiant a effectivement été dans l'impossibilité de remettre son travail au lieu et au moment fixés par l'enseignant. Les devoirs sont dus le jour et à l'heure indiqués par le professeur. Aucun travail remis en retard ne sera accepté.

Présentation matérielle des travaux

Les comités de cours qui choisissent d'appliquer une pénalité liée au non-respect des normes de présentations doivent l'inscrire au plan de cours commun pour les professeurs du même niveau. Lorsque cela s'applique, les étudiants doivent suivre les règles de présentation demandées par leur professeur, telles que celles suggérées par la MLA (Modern Language Association). La pénalité maximale est fixée à 10 % de la note retranchée en cas de non-respect des normes de présentation.

Le professeur peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation d'un travail jusqu'à ce qu'il soit conforme aux normes de présentation matérielle. Dans ce cas, le retard à remettre le travail entraîne une pénalité de 10% de la note retranchée par jour ouvrable de retard.

Plagiat

Tout plagiat, toute tentative de plagiat, toute collaboration à un plagiat ou tout autre manquement à l'honnêteté intellectuelle sera traité conformément à l'article 5.6.1 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

- 1^{er} manquement : la note « 0 » sera attribuée pour l'examen, le travail concerné ou l'activité d'évaluation visée par ce manquement.
- 2^e manquement : la note « 0 » pour le cours concerné (lors d'une récidive seulement) sera inscrite au bulletin.

Révision de note

En cas de demande de révision de note, l'étudiant doit rencontrer son professeur avant d'entamer une demande de révision de note.

MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX COURS

L'étudiant sera ponctuel et veillera à créer, par son attitude, une ambiance favorable au déroulement du cours.

Présence aux cours

L'étudiant est tenu de respecter l'article 5.3.4 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que les règles propres au Département des langues. L'étudiant est prié de consulter la PIEA, article 5.2.5.1 pour savoir ce qui constitue une absence justifiée.

Pour les cours de 45 heures, après 6 heures d'absence (non justifiées) l'étudiant reçoit un premier avertissement écrit. Après 9 heures d'absence (non justifiées), l'étudiant peut se faire exclure du cours.

Il revient à l'étudiant qui a été absent de s'informer de la matière vue et des travaux donnés par le professeur.

Niveau des cours

L'étudiant dispose d'une semaine après le début des cours pour aviser le professeur que le niveau de cours où il est inscrit est trop bas.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au Cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique institutionnelle de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*. Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

Directive relative à l'usage des appareils électroniques en classe

Cette directive est inscrite dans l'agenda des étudiants, dans la section *Collège en bref*, sous la rubrique *Cellulaire portables* et autre appareils électroniques en classe. La Direction des études du Cégep Édouard-Montpetit valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- l'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;
- l'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;
- l'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement. En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récidive après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.

ANNEXES

Le CAL : Le Centre d'Aide en Langues

Aide gratuite pour les étudiants ayant de la difficulté en anglais

Le Centre d'aide en langues vous propose un environnement favorable et des moyens privilégiés dans le but d'améliorer votre maîtrise de l'anglais. L'objectif du Centre d'aide est de fournir un service d'aide et de consultation linguistique à toutes les personnes du Cégep qui désirent améliorer leur connaissance de l'anglais. Selon votre horaire, vous serez jumelé avec un tuteur pendant une plage horaire qui vous convient tout au long de la session. Vous pouvez également offrir vos services comme tuteur. Il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre d'aide en langues (CAL) le plus tôt possible :

- en personne au local C-122-b
- en ligne à CAL@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 7278
- pour plus d'information : <https://www.facebook.com/groups/centredaideenlangues/>

Le CSA : Le Centre de Services Adaptés

Pour les étudiants à besoins particuliers ou en situation de handicap.

Si votre participation à la vie collégiale est compromise et que des mesures adaptées s'imposent (adaptation physique, mesures adaptées pour les examens, stratégies d'apprentissage, etc.), il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre de services adaptés (CSA) le plus tôt possible :

- en personne au local B-157
- en ligne à servicesadaptés@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 4578